



“ La diffamation ”

La loi définit la **diffamation** comme étant le fait de porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne par des accusations infondées. La diffamation peut être **publique ou privée**.

Vous êtes victime d'une diffamation



La **plainte** doit se faire dans un délai de

3 mois

après la diffamation

➤ Consultez un avocat en droit pénal pour vous assister

Ouverture d'une enquête

Relevé des propos diffamatoires et réunion des preuves de la diffamation



Témoignage



Capture d'écran



Enregistrement audio



Si l'identité de l'auteur de la diffamation est inconnue, déposez une **plainte contre X**.

Comment prouver votre bonne foi ?

Prouver la **véracité** de vos propos pour vous défendre

Déclarer votre bonne foi : Vos propos sont basés sur de **solides preuves** et que leur révélation repose sur un but légitime.

Vous êtes poursuivi pour diffamation



Les peines encourues en cas de diffamation



Diffamation privée

Une amende de

38€ - 1 500€

selon le cas.

Diffamation publique

Une amende de

12 000€ - 45 000€

selon le cas.